

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Implantation d'un centre de traitement de déchets DEEE et unité de valorisation de métaux précieux à Tourville-les-Ifs

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Morphosis

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Serge KIMBEL, Directeur de Morphosis

RCS / SIRET

5	0	4	1	0	1	8	0	9	0	0	0	3	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement.	Rubriques ICPE classées à autorisation : 2552.1, 2565.2a, 2718.1, 2790 Rubriques ICPE classées à enregistrement : 2711.1 Rubriques ICPE classées à déclaration : 2791-2, 4130.2.b, 4440.2, 4441.2, 4510.2, 4725.2 (cf annexe 16 classement ICPE)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Morphosis propose des prestations d'analyse, de traitement et de valorisation de déchets électroniques jusqu'à l'affinage des métaux rares et précieux (Or, cuivre, argent,...).

L'usine Bacardi n'est plus exploitée depuis 10 ans.

Morphosis envisage de déménager et regrouper ses deux activités du Havre dans les bâtiments existants du site Bacardi, soit les activités suivantes :

- une unité de production ayant pour objet le transit, le regroupement, le tri, le démontage, le recyclage, le reconditionnement ou le réemploi de DEEE (en particulier les smartphones)

- une unité d'affinage en vue de récupérer les métaux suivants : l'or, le cuivre et l'argent des composants non fonctionnels des DEEE (activité de broyage de cartes électroniques, fonderie et traitement de surface).

4.2 Objectifs du projet

Morphosis collecte et valorise de multiples DEEE provenant de plusieurs dizaines de pays dans le monde. De la collecte au recyclage final, Morphosis gère chaque étape de la valorisation des équipements informatiques et télécoms en fin de vie.

Morphosis possède plusieurs implantations en Europe dont la principale est au Havre avec 25 000 tonnes/an (deux sites). Il est envisagé le regroupement de ces deux sites sur un même site afin de garantir à ses clients un traitement et un recyclage complet sans intermédiaires.

Le site de Tourville-les-ifs a été choisi pour diverses raisons :

- Le site est fonctionnel avec de grandes capacités et de bons antécédents.
- Le site est relativement isolé et entouré par des prairies et des champs, il n'y a pas de riverains directs ainsi les risques et les nuisances pour autrui sont limités.
- Le site dispose de voiries et de parkings, qui permettront d'éviter les nuisances dues au trafic (embouteillage sur la voie public).
- Le site est situé près de la commune de Fécamp, ce qui permettra aussi d'ouvrir le marché de l'emploi sur la communauté de commune de Fécamp.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

il est prévu un transfert de l'activité de recyclage et de réemploi en janvier 2019, à ce stade le projet reste seulement classé ICPE à déclaration. Il est prévu des travaux à l'intérieur des bâtiments aménagement des bureaux et des locaux sociaux, aménagements des alvéoles de stockage des déchets et des quais dans le bâtiment de l'activité recyclage, aménagement des alvéoles dans le bâtiment de l'activité ré emploi, construction des séparations coupe feu dans le bâtiment de l'activité future (affinage). Aménagement des voies de circulation pour accéder à l'activité recyclage et ré emploi.

Après obtention de l'arrêté préfectoral il est prévu le transfert de l'activité affinage:

- implantation à l'intérieur des bâtiments du broyeur de carte, des équipements de la fonderie, des équipements du traitement de surface avec le traitement des fumées.
- implantation à l'extérieur des cuves de jus usés (déchets) sous rétention et des voies de circulation permettant d'y accéder, des aires de dépotage et de rempotage, création du local de stockage des produits chimiques, mise en place du traitement des fumées en fonderie. Mise en place du conteneur spécial (bunker) pour les batteries au lithium.
- aménagement du réseau pluvial et traitement des eaux pluviales

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- arrivée sur le site : Les DEEE arriveront sur le site en caisse, cage métallique pliante, cartons en mélange ou pré-trié par les clients, la matière sera alors pesée, déchargée puis identifiée. Certains éléments seront destinés au démantèlement et d'autres au reconditionnement / réemploi.

- activité de reconditionnement et de réemploi : les smartphones, télévisions et ordinateurs seront testés, selon le cas ils seront alors reconditionnés ou démantelés puis vendus en pièces détachées. Les batteries au lithium récupérées au niveau de cette activité seront stockées dans des bidons de vermiculite à l'extérieur dans un bunker puis reprises par un prestataire spécialisé.

- activité de recyclage : les DEEE destinés à être démantelés seront démontés, triés par composants puis regroupés par famille dans des big bags. Ces composants seront ensuite valorisés au niveau de l'atelier d'affinage afin de récupérer la matière qui sera ensuite vendue.

- activité de broyage (broyeur à boulets) : les cartes électroniques seront broyées afin de récupérer les composants

- activité de fonderie et de traitement de surface : cette activité correspond à l'affinage des composants provenant des big bags et des cartes électroniques. Ils seront d'abord fondus dans des fours RTBF et de pyrolyse puis affinés au traitement de surface (affinage cuivre, or et argent). Les métaux précieux ainsi récupérés seront ensuite revendus.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le sire sera soumis à autorisation d'exploiter les installations classées pour la protection de l'environnement.

le site n'est pas IED (soumis aux rubriques 3000) ni SEVESO.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale des terrains	129 645 m ²
voirie et parking	4 702 m ²
surface couverte, dont :	14 234 m ²
bâtiment administratif	650 m ²
activité réemploi	3 000 m ²
réception, stockage de DEEE, activité recyclage, broyage	5 000 m ²
Fonderie et traitement de surface affinage	2 400 m ²
deux bâtiments non affectés et non utilisés	3 184 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ancien site Bacardi
Lieu dit les IFS
D11
76 400 TOURVILLE LES IFS

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 0° 3 8' 6 1 " 30N Lat. 4 9° 7 0' 4 1 " 96E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 : "Le Bois de la Broche à rôtir" à 2 km à l'est. ZNIEFF 2 : " Les vallées de la Valmont et de la Ganzeville" à 1,5 km à l'est. (cf Annexe 5 : Localisation des zones naturelles à proximité du site et annexe 3 : DREAL - Fiche de synthèse des données répertoriées – Tourville-les-ifs)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope (cf annexe 5 : Localisation des zones naturelles à proximité du site et annexe 6 : DREAL - Fiche de synthèse des données répertoriées – Tourville-les-ifs)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tourvilles-les-ifs n'est pas une commune littorale selon le site de l'observatoire du littoral du CGET consulté le 19/06/2018.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de la DREAL, le site n'est situé dans aucun de ces parcs et réserves naturelles. (cf annexe 5 : Localisation des zones naturelles à proximité du site et annexe 6 : DREAL - Fiche de synthèse des données répertoriées – Tourville-les-ifs) Par contre, concernant les trame verte et bleue, le site est situé à côté de corridors pour espèces à fort déplacement (cf annexe 7 : Trame verte et bleue à proximité du site)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un plan de prévention du bruit au niveau de la Seine Maritime, approuvé par arrêté du 16 janvier 2015, le site n'est pas impacté par ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument classé le plus proche du site se trouve sur la commune de Mentheville à 3km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de la DREAL, il n'y pas de zones humides inventoriées sur la commune de Tourville-les-ifs et au niveau de notre site. (cf annexe 6 : DREAL - Fiche de synthèse des données répertoriées – Tourville-les-ifs) L'étude faune flore du bassin technique -annexe 16) montre que la végétation dominante est d'une très grande banalité sans intérêt véritable pour la biodiversité, l'observation de la faune laisse transparaître une très grande pauvreté de l'écosystème. L'aire où sera installée le bassin d'infiltration est une prairie fauchée et n'est pas une zone humide.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour des risques d'inondation liés au débordement de la rivière, ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement provenant des plateaux environnants. Cependant, le site n'est pas situé sur les périmètres concernés du PPRN (cf annexe 8 : Périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)).</p> <p>Il n'y a pas de PPRT sur la commune.</p>
<p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>		<p>Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prescrit le 22 février 2002 et approuvé le 29 mars 2012</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le site n'est pas situé sur un sol pollué, aucun sol pollué n'est recensé sur la commune (base de données BASOL consultée le 19/06/2018). une étude de sols a été réalisée par APAVE NO en février 2018, on en trouvera la synthèse (cf annexe 15 : étude de sol).</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le site n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux (cf annexe 6 : DREAL - Fiche de synthèse des données répertoriées – Tourville-les-ifs).</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Aucun point de captage d'Alimentation en Eau Potable n'est répertorié à proximité du site. (cf annexe 9 : Captage AEP à proximité du site)</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le site ne se trouve pas dans un site inscrit, le plus proche du site est "la vallée de la Ganzeville" à 1 km à l'est du site. (cf annexe 10 : Site inscrit à proximité de Morphosis)</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet ne se situe pas à proximité d'un site Nature 2000 (cf annexe 5 : Localisation des zones naturelles à proximité du site et annexe 6 : DREAL - Fiche de synthèse des données répertoriées – Tourville-les-ifs).</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'est pas situé à proximité d'un site classé (cf annexe 6 : DREAL - Fiche de synthèse des données répertoriées – Tourville-les-ifs).</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera alimenté par le réseau d'eau potable de la ville (SIAEPPA de la région de Fécamp Sud Ouest). L'eau sera utilisée pour les usages domestiques (douches et WC), en appoint pour le traitement de surface (bains et eaux de rinçage), en appoint pour la fonderie (circuit de refroidissement du four à induction) et pour le réseau incendie (RIA et réserve incendie).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'impliquera pas de drainages ni de modifications des masses d'eau souterraines. Le projet prévoit d'infiltrer après traitement des eaux pluviales ruisselant sur le site (cf annexe 13)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en zone rurale agricole, entouré de prairie fauchée et de champs cultivés, il est déjà existant, il était exploité auparavant par une autre entreprise (Bacardi). Il n'est pas prévu de modifier le site tel qu'il est. L'aménagement du bassin technique en mare avec faible pente, aménagée avec des plantes présentant une plus grande diversité végétale à valeur paysagère et écologique 100% indigène permettra de rétablir la continuité écologique (ce annexe annexe 13 et 16) .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé à proximité d'une zone NATURA 2000.

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Le projet n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Il n'y a pas de risques technologique dus à des industriels riverains (pas de PPRT sur la commune).
Le projet est concerné par des risques industriels liés à son activité : le stockage de déchets de DEEE contenant des plastiques (risque d'incendie et de fumées toxiques), le stockage de pile au lithium et l'activité de fonderie (risque d'incendie et d'explosion) et l'activité de traitement de surface (incendie, risque toxique). Ces risques seront étudiés dans l'étude de dangers du dossier d'autorisation.

Le site n'est pas situé sur le périmètre du PPRN.

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Le projet pourra engendrer des risques sanitaires à cause des émissions atmosphériques dues à l'activité de déchetage des cartes électronique et à l'affinage des composants (fonderie et traitement de surface). Cependant il est prévu un traitement adapté des effluents atmosphériques (cf annexe 11 : émissions atmosphériques) de façon à respecter les valeurs seuils prévues par la réglementation et les meilleures techniques disponibles.

Trafic :
- des camions apportant les déchets et consommables :
- des camions emportant les produits finis et les déchets :
- personnel et visiteurs :

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

Nuisances

Est-il source de bruit ?
Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Le projet sera source de bruit : trafic routier, réception et manipulations des déchets, activité de broyage, activité d'affinage (pompes, ventilateurs), utilités (groupes électrogènes, compresseurs d'air).
Des mesures de l'état initial du bruit ont été faites en octobre 2017, le rapport est donné en annexe 12 : Rapport de mesures - Niveaux sonores initiaux. il est prévu de respecter la réglementaire (valeurs limites et valeurs d'émergence)
Le site est situé en milieu rural, il n'est pas concerné par des nuisances sonore.

Le projet ne générera pas d'odeurs (déchets traités non fermentescibles).

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Il n'est pas concerné par les nuisances olfactives.

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Il y aura très peu d'équipements générateurs de vibrations (groupe électrogène, compresseur d'air et deux broyeurs). Ces équipements seront posés sur des plots anti vibratiles et situés à l'intérieur des bâtiments.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Le site sera éclairé la nuit pour des raisons de sécurité (lutte contre la malveillance).

le site n'est pas concerné par des émissions lumineuses.

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Le projet engendrera des rejets dans l'air, cependant ils seront traités conformément à la réglementation et aux meilleures techniques disponibles. (cf annexe 11 : Émissions atmosphériques)

Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?

Les effluents domestiques seront traités par la STEP communale du SIAEPA Fécamp sud-ouest.
Les eaux de pluie de toiture et des voiries et parking seront récupérées par le réseau pluvial du site puis traitées par des noues (phytorémédiation) et filtrées par des filtres adopta. Elles seront ensuite envoyées dans un bassin technique puis dans un bassin d'infiltration. Le milieu récepteur est la nappe de la craie (à 60m de profondeur au droit du site). (cf annexe 13 : Proposition d'aménagement des ouvrages de gestion des eaux pluviales)

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Il n'y aura pas d'effluents industriels. Les effluents provenant du traitement de surface après récupération des métaux dissout seront collectés et évacués comme des déchets par des filières autorisées (SARP à Lmay ou SEDIBEX au Havre) . (cf annexe 14 : Déchets)

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Les déchets DEEE seront ou :
- triés, reconditionnés et vendus pour être réutilisés
- les cartes broyées pour récupérer les composants qui seront ensuite affinés afin de récupérer les métaux précieux.
Les composants non valorisables seront évacués comme déchet par les filières appropriées. Le site générera donc des déchets dangereux et non dangereux (cf annexe 14 : Déchets)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?</p>	<p>Les bâtiments de l'usine sont déjà construits. Ils ne sont pas situés dans le périmètre de servitude d'un monument ou site classé / inscrit. autour des bâtiments et des voiries, le site est entourée de prairies ou pelouse et d'arbres de haut jet sur au moins trois faces de sa périphérie (excepté coté route). La façade des bâtiments administratifs sera rénovée. Ainsi, le projet s'intégrera au paysage Haut Normand.</p> <p>L'activité de l'usine, dont les bâtiments et voies d'accès sont déjà existants, n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines: pas d'emprise sur des terrains agricoles et sur la sylviculture, pas de modifications au niveau de l'urbanisme et des aménagements.</p>
--	--	--

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les émissions atmosphériques seront traitées avant rejet (cf annexe 11 : émissions atmosphériques).

Les déchets seront traités par les filières adaptées (cf annexe 14 : Déchets).

Les bains du traitement de surface et de la fonderie seront traités comme déchets par les filières adaptées et donc non rejetées dans le réseau public.

Les eaux de pluies et de ruissellement des voiries et parking seront traitées par des noues (phytorémédiation et / ou filtre adopta) puis envoyées dans le bassin technique puis dans le bassin d'infiltration où elles seront infiltrées dans le sol. (cf annexe 13 :

Proposition d'aménagement des ouvrages de gestion des eaux pluviales)

En cas d'incendie ou d'écoulement accidentel, les eaux seront confinées dans le bassin technique (système de barrage) puis traitées comme déchets s'il y a lieu après analyse.

Les équipement susceptibles de générer des vibrations seront posés sur des plots anti vibratiles.

Les broyeurs seront insonorisés afin de limiter l'impact sonore.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 Localisation des zones naturelles à proximité du site
Annexe 6 DREAL - Fiche de synthèse des données répertoriées – Tourville-les-ifs
Annexe 7 Trame verte et bleue à proximité du site
Annexe 8 Périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
Annexe 9 Captage AEP à proximité su site
Annexe 10 Site inscrit à proximité de Morphosis
Annexe 11 Émissions atmosphériques
Annexe 12 Rapport de mesures - Niveaux sonores initiaux
Annexe 13 Proposition d'aménagement des ouvrages de gestion des eaux pluviales
Annexe 14 Déchets
Annexe 15 Classement ICPE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Havre

le,

1 oct 2018

Signature



